

Règlement EtuContest

Comité EtuRESCIF

3^e Édition
Année 2022

Article 1 - Association Organisatrice

L'association étudiante du Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie EtuRESCIF, « les Organisateur·trice·s » organisent un concours international dénommé « **EtuContest** » (appelé ci-après « Concours »)

Article 2 - Participant·e·s et Équipes

Un·e « Candidat·e » au Concours est un membre d'un groupe d'étudiant·e·s (appelé ci-après « Équipe ») entamant la procédure d'inscription au Concours sur le site WEB de l'association (appelé ci-après le « Site »). Un·e Candidat·e inscrit·e est appelé·e « Participant·e ». Chaque Candidat·e sera informé·e de son statut de Participant·e après validation de sa candidature.

La participation au Concours est gratuite. Les Candidat·e·s s'inscrivent par Équipe. Les Équipes doivent désigner un·e porteur·euse de projet et chaque Équipe doit respecter les conditions suivantes :

- Être composée d'au moins 2 personnes
- Les Candidat·e·s doivent avoir au moins 18 ans à la date de début du Concours ou l'autorisation d'un·e tuteur·trice légal·e le cas échéant
- Au moins un ratio de 2/3 des membres de l'Équipe doivent étudier dans une école du réseau RESCIF
- Les Candidat·e·s ne peuvent être un membre du Jury, du personnel des Organisateur·trice·s, ainsi que des membres de leur famille

Les Organisateur·trice·s se réservent le droit d'exclure certain·e·s Participant·e·s, si ces personnes sont présumées avoir enfreint le Règlement du Concours.

Article 3 - Projet

Le Concours vise à stimuler les innovations et initiatives estudiantines pour le développement durable (social et environnemental). Il intègre également une dimension pédagogique sous-jacente en étant peu éliminatoire sur les premières étapes du Concours et qui se veut instructive autour des compétences entrepreneuriales et connaissances sur les problématiques environnementales et sociales sur toute la durée du Concours.

Les Candidat·e·s devront soumettre un projet (ci-après dénommé le « Projet ») décrivant les caractéristiques d'une initiative qu'ils souhaitent proposer dans le cadre du Concours. Par initiative, il convient de comprendre le développement, la conception, la planification ou tout groupe d'actions apportant une contribution durable en lien avec les thématiques environnementales suivantes :

- réchauffement / dérèglement climatique
- pollutions (en général. par ex. : eutrophisation, acidification de différents milieux)
- perte de biodiversité
- gestion des ressources

Les questions abordées dans le Projet peuvent notamment traiter les problématiques environnementales dans une perspective sociale telle que par exemple :

- éducation

- nourriture (par.ex. : sécurité alimentaire, nutrition)
- eau potable
- mobilité
- habitat
- santé (par ex. : mortalité infantile et maternelle, VIH, paludisme)

Le Projet présenté peut être au stade de simple idée mais ne peut en aucun cas avoir déjà été lancé sur le marché ou commercialisé.

De plus, s'il s'adresse à des problématiques locales, municipales, régionales ou encore nationales et/ou mène des actions principalement dans ces zones, la conduite du Projet doit être entreprise par des membres de l'Équipe installés durablement dans ces zones à raison d'au moins 50% des dirigeant.e.s du Projet.

Les Organisateur·trice·s tiennent tout particulièrement à ce que le Concours permette de lancer ce Projet et de le faire perdurer à la suite de ce présent Concours. À ce titre, le Projet ne doit pas être astreint et ne doit s'inscrire dans une structure qui l'astreint à une limite temporelle de moins de 1 an après le début du Concours.

Garanties : Les Candidat·e·s garantissent que le Projet proposé

- est un travail original des Candidat·e·s ;
- ne contient pas de marques, logos ou éléments couverts par le droit d'auteur·trice et qui n'appartiendraient pas aux Candidat·e·s, seraient utilisés sans permission ou porteraient atteinte aux droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, marques, brevets, secrets d'affaires, logos, droits issus de contrats ou de licences, droits de publicité ou droits relatifs à la vie privée, aux droits moraux ou à tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- ne fait pas l'objet d'un contrat avec un tiers, et que les Organisateur·trice·s n'auront pas à payer de frais à toute personne ou entité en raison de l'utilisation ou de l'exploitation de l'innovation proposé.

Article 4 - Prix et Récompenses

L'Équipe lauréate du Concours disposera, sous conditions, d'une somme allant jusqu'à 2'000 € répartie en deux versements au moins, destinée exclusivement aux activités liées au développement du Projet. L'argent sera versé dès lors que la viabilité du Projet, via un plan de financement précis, sera démontrée aux Organisateur·trice·s. La seconde partie de la récompense sera perçue après un retour sur l'avancement du projet.

Les Organisateur·trice·s se réservent le droit de modifier, de suspendre, de proroger ou d'annuler purement et simplement le Prix en raison de tout événement indépendant de leur volonté (annulation de l'évènement, si les sponsors ne respectent pas leurs obligations de paiement, évènement lié aux catastrophes naturelles, cas de force majeure, et plus particulièrement en cas de guerre, troubles sociaux, attentats, calamités publiques et catastrophes naturelles).

Article 5 - Inscription, Déroulement et Obligations

1. Inscription

Chaque individu ne peut être inscrit que dans un seul et unique Projet. Les Organisateur·trice·s se chargent de vérifier l'éligibilité des projets et se réservent le droit de refuser les candidatures si elles ne respectent pas le présent règlement. La disqualification d'une Équipe peut avoir lieu tout au long du Concours.

Une Équipe doit soumettre une demande en utilisant un formulaire disponible sur le Site comprenant :

1. Nom du projet et identité des membres de l'Équipe. Indication de l'identité du porteur de projet et de ses coordonnées (adresse e-mail).
2. Copies des pièces d'identité des membres
3. Justificatif d'appartenance à une institution du RESCIF pour chaque membre de l'Équipe
4. Document A4 présentant un descriptif du projet comptant AU MINIMUM : la problématique et les enjeux abordés (dans le détail), la solution ou partie de solution que vous apportez à ces problématiques, le RÉSUMÉ MINIMALISTE d'un Business Model de votre projet, l'histoire de votre projet jusqu'à présent, un résumé de la situation actuelle en terme d'avancée du projet (où en êtes vous ?), une présentation de l'Équipe portant notamment sur les compétences et rôles de chacun.e des membres, les citations des sources utilisées pour rédiger ce document et particulièrement pour la problématique.
5. Lettre de motivation répondant aux questions suivantes :
 - Pourquoi l'Équipe croit en son projet ?
 - Quelle implication est prête à fournir l'Équipe ?
 - En quoi ce Concours est une bonne opportunité pour votre Projet et/ou Équipe ?
 - Etc.

2. Déroulement

Le Concours se déroule de Février 2022 à Juillet 2022 et est composée de 4 étapes dont 3 sont éliminatoires (notées en gras ci-après). Ces 4 étapes consistent en des rendus électroniques qui devront être transmis aux Organisateur·trice·s :

- Étape 1 (Inscription) : **Document A4 présentant le Projet + Lettre de motivation**
- Étape 2 : Vidéo du Value Proposition Pitch
- Étape 3 : **Rapport Technique du Projet**
- Étape 4 : **Business Plan détaillé**

Des ressources seront mises à disposition des Participant·e·s et des échanges vidéo avec les Organisateur·trice·s seront aménagés afin d'aider les Équipes à se perfectionner entre chaque étape éliminatoire.

La date limite pour l'inscription est fixée au 28 février 2022. Les dates des Étapes 2, 3 et 4 seront communiquées par les Organisateur·trice·s aux Participant·e·s dès réception des documents d'inscription correspondant à l'Étape 1.

3. Obligations

Le Concours vise à accompagner les étudiant·e·s à travers le développement de leur projet. Des workshops entre les Organisateur·trice·s et les Participant·e·s seront organisés dans ce but.

Au moins un membre par Équipe devra être présent lors de ces workshops.

Tout manquement à un des workshops ou retard lors d'un rendu entraînera une élimination du Concours sans recours possible.

Article 6 - Jury

Le Jury du Concours est choisi par les Organisateur·trice·s.

Le Jury est indépendant et ses décisions sont sans appel. Le Jury se réserve le droit de ne pas nommer de lauréat·e.

Article 7 - Informations et Modifications

Une fois l'inscription validée par les Organisateur·trice·s, les Participant·e·s seront informé·e·s des activités et échéances. Les Organisateur·trice·s se réservent le droit d'adapter en tout temps le déroulement du Concours. Aucun recours ne sera opposable aux éventuels changements décidés par les Organisateur·trice·s.

Article 8 - Confidentialité

L'ensemble des personnes intervenant dans le cadre du Concours traiteront les informations qui leur sont fournies avec le plus grand soin et la plus grande discrétion. Les présentations orales se feront en présence du Jury et des Organisateur·trice·s. Aucun·e intervenant·e ne pourra être tenu·e responsable d'éventuelle fuite d'information non intentionnelle.

Article 9 - Promotion et communication

Les Organisateur·trice·s sont seul·e·s compétent·e·s pour la publication des résultats.

Dans le cadre de leur participation à ce Concours, les Candidat·e·s autorisent les Organisateur·trice·s à utiliser, s'ils le souhaitent, leurs prénom et nom, ainsi que des descriptifs, des photos et des vidéos du Projet pour toute communication, promotion, interne et/ou publicité externe relative au Concours et sans que cela ne leur confère une rémunération, droit ou avantage quel qu'il soit.

En s'inscrivant au Concours, les Candidat·e·s acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par les Organisateur·trice·s, en particulier à des fins promotionnelles pour un événement ultérieur au Concours. La production et la distribution de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des Candidat·e·s.

Article 10 - Droit d'exploitation et propriété intellectuelle

En soumettant leur Projet à la participation au Concours, les Candidat·e·s garantissent qu'ils détiennent tous les droits relatifs à tout texte, image, photographie, logiciel et tout autre contenu graphique inclus dans leurs différents rendus, ou que le/la propriétaire de ces droits leur autorisent à utiliser le contenu dans le cadre du Concours. Iels garantissent que toute personne dont l'image ou la voix est reproduite a consenti à cette reproduction, en particulier à des fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique.

Les Projets ne doivent en aucun cas porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image. Chaque Candidat·e garantit aux Organisateur·trice·s que sa création n'affecte en aucune façon les droits éventuellement détenus par un tiers, et que le/la Participant·e· ait obtenu, le cas échéant, l'autorisation du tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Tout·e Candidat·e conserve les droits de propriété intellectuelle attachés à son Projet. En participant au Concours, les Candidat·e·s reconnaissent être les propriétaires légitimes. Les Candidat·e·s ne cèdent en aucune manière et à aucune partie leurs droits d'exploitation commerciale et la propriété de leur Projet réalisé dans le cadre du Concours, jusqu'à la fin du Concours.

Article 11 - Responsabilités, Garanties et Recours

1. Responsabilités

La participation au Concours implique la connaissance et acceptation pleine et entière par les Candidat·e·s de toutes les clauses du présent Règlement du Concours ainsi que des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en matière de performance technique, de délai de consultation, d'interrogation, de réponse, ou de transfert d'informations, de risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, le manque ou absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité du/de la Candidat·e de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les données et/ou le logiciel et/ou le matériel informatique du/de la Candidat·e contre toute infraction.

Tout·e Candidat·e est entièrement responsable de tout préjudice éventuel qu'il pourrait causer directement ou indirectement à un·e autre Candidat·e, membre du jury, Organisateur·trice ou un tiers. Le/la Candidat·e assume l'entière responsabilité de la légalité, de l'adéquation et de la non-violation des droits de propriété intellectuelle de sa demande.

Les Organisateur·trice·s ne peuvent être tenu·e·s pour responsable de toute erreur, omission, interruption, perte de données, dysfonctionnement ou si les Candidat·e·s ne parviennent pas à accéder, participer au Concours provoquant des dommages directs ou indirects.

Les Organisateur·trice·s ne sauraient être tenu·e·s responsables des perturbations ou troubles du courrier.

2. Garanties

Les Organisateur·trice·s se réservent le droit, s'ils estiment que les circonstances l'exigent, de modifier, d'interrompre, d'écourter, d'annuler ou de différer le Concours, à tout moment, sans préavis et notamment en fonction de ses propres contraintes, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Il ne peut faire l'objet d'aucune réclamation pour engager sa responsabilité à cet égard.

3. Recours

La participation au Concours implique la pleine adhésion au règlement et l'acceptation des décisions du Jury et des Organisateur·trice·s, qui ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ou recours.

Article 12 - Protection des données personnelles - Respect de la loi sur la protection des données - Informations par e-mail et/ou courrier, loyauté et sincérité de la participation au Concours

Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate du Candidat·e. Les données personnelles collectées par les Organisateur·trice·s dans le cadre du Concours font l'objet d'un traitement automatisé des données personnelles conformément aux dispositions légales de la loi fédérale sur la protection des données, les Organisateur·trice·s s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la sécurité des informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Les données collectées ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les Candidat·e·s disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en adressant une lettre aux Organisateur·s. Les Candidat·e·s peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles les concernant dans le cadre du Concours.

Fait à Lausanne, le 8 décembre 2021,

Par EtuRESCIF,

Le Président,

Marc Tognola de Quintana